

**Date de première publication : 20 novembre 2020**

**Date de mise à jour : XX**

La crise sanitaire que nous traversons et les mesures de confinement ont placé de nombreux·euses étudiant·e·s dans des situations de fragilité, sociale ou matérielle. Dans ce contexte, l'UT2J déploie un dispositif d'aides renforcé, qui s'ajoute aux aides qui peuvent être octroyées par d'autres opérateurs de l'aide sociale étudiante.

La présente fiche décrit l'ensemble de ces dispositifs.

## Conseils pratiques

- Site d'information officiel sur le Coronavirus COVID-19 et les recommandations du gouvernement sur : <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>.
- Site officiel d'information en anglais (French gov' information website) : <https://www.gouvernement.fr/en/coronavirus-covid-19>.
- Il est essentiel de bien garder à l'esprit que les ressources administratives en ligne sont actuellement fournies dans une situation inhabituelle et altérée de fonctionnement des services. Ceux-ci se mobilisent au mieux et à distance pour maintenir un fonctionnement minimal afin de soutenir les étudiant·e·s en difficulté sociale.
- Il est donc demandé aux étudiant·e·s d'être très attentif·ve·s au type de supports qu'ils·elles vont être amenés.es à envoyer aux services de l'université et aux services sociaux dans le cadre de leurs échanges respectifs.
- L'attention des étudiant·e·s est attirée sur le fait que des retards seraient occasionnés par l'envoi d'un dossier qui ne respecterait pas le format pdf remplissable ou plus généralement les instructions indiquées (par exemple l'envoi d'image jpeg au lieu de documents en PDF) car ces documents sont beaucoup plus difficiles à instruire pour les services administratifs, plus encore en cette période où les demandes sont nombreuses et pressantes.

## Mesures générales à adopter par les étudiant·e·s :

- Consulter régulièrement l'adresse de courriel fournie par l'université, et par conséquent l'activer (pour celles et ceux qui ne l'avaient pas fait).
- Regarder régulièrement les fiches d'information concernant la continuité pédagogique ou administrative, déposées dans l'espace dédié sur le site de l'Université.
- Prendre conseil auprès des gestionnaires référent·e·s administratif·ve·s pour la vie sociale étudiante des UFR, écoles et instituts internes (voir les coordonnées ci-dessous).
- Se signaler au « fonctionnaire sécurité-défense » ([fsd-ut2j@univ-tlse2.fr](mailto:fsd-ut2j@univ-tlse2.fr)) dans le cas où ils·elles auraient été contaminé·e·s par le coronavirus.

## Contactés UT2J

Responsable des affaires sociales : Nathalie Lefèvre : [dive-pas@univ-tlse2.fr](mailto:dive-pas@univ-tlse2.fr)

Adjointe des affaires sociales : Stéphanie Rimonteil

Les référent.e.s administratifs.ves :

Composante et antenne	Site	Correspondant.e Affaires sociales	Courriel
UFR Histoire, Arts et Archéologie (HAA)	Toulouse	Dominique CHRISTEN	<a href="mailto:christen@univ-tlse2.fr">christen@univ-tlse2.fr</a>
Antenne UFR HAA	Cahors		
IUP Institut Supérieur Couleur, Image et Design (ISCID)	Montauban	Elodie PALOS	<a href="mailto:iscid.scolarite@univ-tlse2.fr">iscid.scolarite@univ-tlse2.fr</a>
UFR Langues, Littératures et Civilisations Étrangères (LLCE)	Toulouse	Valérie PASERO	<a href="mailto:affaires-sociales.llce@univ-tlse2.fr">affaires-sociales.llce@univ-tlse2.fr</a>
Institut Pluridisciplinaire pour les Etudes sur les Amériques à Toulouse (IPEAT)	Toulouse	Karine ZULIAN	<a href="mailto:ipeat@univ-tlse2.fr">ipeat@univ-tlse2.fr</a> <a href="mailto:direction.ipeat@univ-tlse2.fr">direction.ipeat@univ-tlse2.fr</a>
UFR Lettres, Philosophie, Musique, Arts du Spectacle et Communication (LPMASC)	Toulouse	Anne ADJETE	<a href="mailto:anne.adjete@univ-tlse2.fr">anne.adjete@univ-tlse2.fr</a>
Institut de Formation de Musiciens Intervenant à l'école (IFMI)	Toulouse		
UFR Psychologie	Toulouse	Sandrine COCULA	<a href="mailto:aspsycho@univ-tlse2.fr">aspsycho@univ-tlse2.fr</a>
UFR Sciences Espaces et Sociétés (SES)	Toulouse	Evelyne LEON	<a href="mailto:affsoc.ses@univ-tlse2.fr">affsoc.ses@univ-tlse2.fr</a>
Antenne UFR SES	Foix	Sandrine MARTINS	<a href="mailto:geo.foix@univ-tlse2.fr">geo.foix@univ-tlse2.fr</a>
Institut Supérieure du Professorat et de l'Education (INSPE) Sites : St Agne, Muret, Ranguéil	Toulouse	Camille RODRIGUEZ	<a href="mailto:camille.rodriquez@univ-tlse2.fr">camille.rodriquez@univ-tlse2.fr</a>
Antennes départementales INSPE : Foix, Rodez, Auch, Cahors, Tarbes, Albi, Montauban			
Division des Etudes Doctorales (DED)	Toulouse	Delphine ROUQUET	<a href="mailto:affaires.sociales-ded@univ-tlse2.fr">affaires.sociales-ded@univ-tlse2.fr</a>
Ecole Nationale Supérieure d'Audiovisuel (ENSAV)	Toulouse	Djazaïra BERKOUK	<a href="mailto:bdjazz@univ-tlse2.fr">bdjazz@univ-tlse2.fr</a>
Pôle des Etudiants Etrangers	Toulouse	Khiera SAMMITO	<a href="mailto:khiera.sammito@univ-tlse2.fr">khiera.sammito@univ-tlse2.fr</a>
Institut Supérieur du Tourisme, de l'Hôtellerie et de l'Alimentation (ISTHIA)	Toulouse	Christel CREGUT	<a href="mailto:cregut@univ-tlse2.fr">cregut@univ-tlse2.fr</a>
	Foix	Liana NAUDY	<a href="mailto:isthia.foix@univ-tlse2.fr">isthia.foix@univ-tlse2.fr</a>
IUT - Blagnac	Blagnac	Jaya RUBELI	<a href="mailto:jaya.rubeli@univ-tlse2.fr">jaya.rubeli@univ-tlse2.fr</a>
		Christine GUICHOU MARQUET	<a href="mailto:christine.quichou@univ-tlse2.fr">christine.quichou@univ-tlse2.fr</a> <a href="mailto:scolarite.iutb@univ-tlse2.fr">scolarite.iutb@univ-tlse2.fr</a>
IUT - Figeac	Figeac	Valérie ZARKA	<a href="mailto:scolarite.iut-figeac@univ-tlse2.fr">scolarite.iut-figeac@univ-tlse2.fr</a>

## AIDES UT2J

Toutes les demandes sont soumises à des conditions d'éligibilité et feront l'objet d'un examen par les assistant·e·s sociaux·ales (du CROUS et du SIMPPS) et les services compétents de l'université. Le choix de l'un ou de l'autre service social (CROUS, SIMPPS) vous appartient.

- **Aide financière d'urgence sanitaire**

Cette aide d'urgence est attribuée sous la forme d'un forfait de 200€, selon la situation du·de la demandeur·euse, instruite par les services sociaux. Elle peut être renouvelée deux fois selon avis des assistant·e·s sociaux·ales.

**S'adresser aux services sociaux : le SIMPPS (point 3) ou le CROUS (point 4)**

- **Extension de l'aide financière sociale**

En temps normal, cette aide s'adresse aux étudiant·e·s en très grande difficulté et répond à des besoins de première nécessité. À titre exceptionnel, l'octroi de cette aide est élargi aux étudiant·e·s qui se trouvent en difficulté financière en raison du confinement.

Le montant de cette aide est compris entre 100 et 1000 euros. Il est fixé par les services sociaux après instruction du dossier de demande et en fonction de la situation de l'étudiant·e. L'aide est versée sur le compte bancaire de l'étudiant·e, qui pourra ainsi engager les dépenses urgentes.

**S'adresser aux services sociaux : le SIMPPS (point 3) ou le CROUS (point 4)**

- **Aide au transport**

L'aide consiste à charger la carte Pastel ou IZLY de l'étudiant.

**S'adresser aux services sociaux : le SIMPPS (point 3) ou le CROUS (point 4)**

Le chargement de la carte de transport ne pourra s'effectuer QU'APRES l'OBTENTION D'UN RDV délivré par la DIVE, les mardi après-midi entre 13h30 et 15h30. L'étudiant devra obligatoirement être muni de sa carte étudiant, de sa carte de transport, d'un crayon et se présenter à l'heure du rdv qui lui aura été fixé par l'administration. L'étudiant devra se présenter seul à l'heure précise du rendez-vous. Les accompagnants ne sont pas autorisés sauf cas particulier (ex : étudiant en situation de handicap).

- **Aide alimentaire**

En raison de la fermeture des restaurants universitaires, l'aide alimentaire consistant en la recharge de la carte IZLY pour bénéficier de repas gratuits au restaurant universitaire, est suspendue jusqu'à nouvel ordre.

- **Aide à l'installation**

Cette aide consiste à aider l'étudiant à acheter des équipements nécessaires (un clic-clac, micro-ondes, lot de casseroles et/ou poêles à frire, couverts, verres, assiettes...). Elle n'est accordée qu'une seule fois pour la scolarité et est versée sur facture, 15% restant à charge de l'étudiant, dans la limite du plafond de 500,00 €

**Télécharger le dossier sur Vie des campus / santé et social / aides de l'université**

- **Coup de pouce santé**

Cette aide consiste à favoriser l'accès aux soins dentaires et/ou optiques, ainsi qu'aux dispositifs de contraception, avec une prise en charge des dépenses de santé restant encore à charge de l'étudiant après remboursement de la part obligatoire et de la part complémentaire. L'aide est versée sur facture, 15% restant à charge de l'étudiant, dans la limite du plafond de 1 500,00 € par année universitaire.

**Télécharger le dossier sur Vie des campus / santé et social / aides de l'université**

- **Aide à l'obtention du BAFA/BAFD (Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur ou de directeur)**

Cette aide consiste à prendre en charge 75 % du montant de la formation dans la limite du plafond de 800 € par étudiant.

**Télécharger le dossier sur Vie des campus / santé et social / aides de l'université**

- **Aide à l'obtention du PSC1 (Premiers Secours Civiques de niveau 1)**

Cette aide consiste à prendre en charge 100 % du montant de la formation dans la limite du plafond de 100 € par étudiant.e.

**Télécharger le dossier sur Vie des campus / santé et social / aides de l'université**

### **SIMPSS : Accompagnement en cas de difficulté médicale, sociale ou psychologique**

- Le SIMPSS (service interuniversitaire de médecine préventive et de promotion de la santé) est à l'écoute des besoins des étudiant·e·s du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30, par téléphone au 05 61 50 41 41 ou par mail via les adresses mail personnelles indiquées sur le site de l'UT2J : [http://annuaire.univ-tlse2.fr/index.php?modeannuaire=trouve&debut\\_aff=0&composante=174](http://annuaire.univ-tlse2.fr/index.php?modeannuaire=trouve&debut_aff=0&composante=174)
- Si l'appel témoigne de difficultés sociales, un rendez-vous en présentiel (centre de santé situé sur le campus du Mirai) ou à distance (par téléphone) avec une assistante sociale sera proposé et permettra, le cas échéant, de mettre en œuvre un dossier d'aide sociale en lien avec le CROUS et/ou l'UT2J.
- Si l'appel concerne d'éventuels symptômes liés au Coronavirus (Covid-19), et en l'absence de médecin traitant, l'équipe médicale du SIMPSS proposera un rendez-vous physique, traitera le cas à distance ou orientera vers le 15. Un envoi des ordonnances et un renouvellement des prescriptions est également possible par mail.
- Pour chacune de ces prestations, la situation spécifique des étudiant·e·s internationaux·ales peut être prise en considération, notamment grâce à des entretiens ou des consultations en anglais et en espagnol (à distance, sur rendez-vous).
- Information et rendez-vous : 06 27 86 91 83 ou [rdv.apsytude@gmail.com](mailto:rdv.apsytude@gmail.com).

En savoir plus : <https://welcomedesk.univ-toulouse.fr/happsy-line-consultation-psychologique-par-webcam-pour-les-tudiants-trangers>

## AIDES DU CROUS DE TOULOUSE-OCCITANIE

Des informations (sur l'offre de restauration, les bourses, le logement...) sont disponibles sur : <https://www.crous-toulouse.fr/lecrous/actuacovid19/>

### ▪ **Permanence des assistant e s de service social**

Pour toutes informations ou prises de rendez-vous avec une assistante sociale :

Service Social du Crous

58 rue du Taur – 1er étage

Ouvert de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30

Vous pouvez contacter les assistantes sociales par mail via le formulaire (<https://www.crous-toulouse.fr/social/les-assistantes-sociales/>) ou par téléphone au 0 806 800 131.

### ▪ **E-bons d'achat de première nécessité**

Ce dispositif d'aide, entièrement dématérialisé, permet aux étudiants rencontrant des difficultés financières de bénéficier d'une e-carte numérique pour réaliser des achats alimentaires ou de produits de première nécessité (hygiène notamment). Pour bénéficier de ces e-bons d'achats, votre situation personnelle devra au préalable faire l'objet d'une évaluation sociale et vous devrez notamment être logé.e seul.e dans un logement autonome.

**Formulaire à remplir disponible sur :** <https://www.crous-toulouse.fr/actualite/ecarte/>

### ▪ **Dispositif d'écoute et de soutien psychologique**

Ce dispositif est animé par l'association Prism (Pour la Recherche et l'Information Sociale et Médicale).

**Contact pour un rendez-vous : 05 61 55 41 70 ; prism1@free.fr**

### **En résidence le mardi soir :**

Résidence Archimède (Tripode A), campus Rangueil, Rez-de-chaussée salle d'études

Résidence Arsenal, campus Université Toulouse 1 Capitole, Rez-de-chaussée du bât. B

Dans les locaux de Prism : 16 boulevard de la marquette, Toulouse.